ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

statistiques

Question écrite n° 55768

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à Mme la ministre de la défense de lui fournir des indications sur le nombre de gendarmes qui servent à l'étranger, ainsi que le pourcentage qu'ils représentent dans l'effectif global de la gendarmerie.

Texte de la réponse

Au 1er février 2005, 1 218 militaires de la gendarmerie nationale servaient à l'étranger, représentant 1,17 % de ses effectifs. 559 étaient affectés à titre permanent à l'étranger en qualité d'attachés de sécurité intérieure et d'attachés de défense, ainsi que dans les instances internationales civiles et militaires (notamment l'Union européenne, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord ou encore Europol), ou au titre de l'assistance militaire technique, des unités prévôtales ou des détachements de sécurité des ambassades (361 militaires).
659 militaires de la gendarmerie étaient détachés temporairement à l'étranger, dont 560 servaient dans le cadre d'opérations extérieures, notamment en Asie du Sud-Est, en Côte d'Ivoire, en Afghanistan, au Kosovo ou encore en Haïti, et 99 en renfort pour la sécurité de dix-huit ambassades très sensibles (garde des bâtiments diplomatiques, accompagnement de sécurité et protection des représentants diplomatiques).

Données clés

Auteur : M. Marc Le Fur
Circonscription : Côtes-d'Armor (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55768
Rubrique : Gendarmerie
Ministère interrogé : défense
Ministère attributaire : défense

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 662
Réponse publiée le : 22 mars 2005, page 2970